

**Arrêté du Maire
Portant déplacement temporaire du marché dominical.**

Le maire de la Commune de Mormoiron;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2212-1 et suivants et L2213-23 ;
Vu le décret N°2020-293 du 23 mars 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.
Vu l'arrêté municipal N° 18/2015 du 30 janvier 2015 .
Vu les mesures du plan du déconfinement à partir du 11 mai 2020.

CONSIDERANT les mesures de distancions sanitaires dans le cadre du covid – 19.

CONSIDERANT qu'il appartient au maire de prendre les mesures nécessaires de sécurité et de salubrité publique sur le territoire de sa commune ;

CONSIDERANT la nécessité de règlementer le nombre de présence de forains et de personnes sur le marché dominical.

ARRETE

Article 1 : l'article 1 de l'arrêté municipal n°18/2015 du 30 janvier 2015 est modifié, comme suit,
Le fonctionnement du marché communal de la ville de Mormoiron est déplacé sur la place du clos.

- **Les dimanches 17 mai, 24 mai et 31 mai 2020. De 07h00 à 13h00.**

Article 2 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Afin d'informer le public, cet arrêté est également apposé à l'entrée des sites concernés.

Article 3 : le nombre et le type de commerces seront limités, afin de respecter toutes les mesures sanitaires nécessaires pour la distancions concernant le covid -19.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté exposent leurs auteurs aux poursuites et peines prévues par l'article R610-5 du Code Pénal, ainsi qu'aux mesures spécifiques liées au COVID 19.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté est transmise à monsieur le Préfet du département

Article 6 : Madame la Directrice générale des services, Monsieur le Chef de la Police municipale, Monsieur le Directeur des services techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mormoiron,
Le 30 Avril 2020.

Par délégation,
L'adjoint au Maire.
Patrick CHAVADA.

